

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les stages intra-entreprises et pour les stages inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 20 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 15 et 20 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT se réserve le droit d'annuler une session au plus tard **10 jours ouvrés** avant le début de celle-ci si le nombre de participants est insuffisant. En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (maladie de l'intervenant, indisponibilité soudaine du lieu), ce délai pourra être réduit, et HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

1.4 Une convocation précisant les modalités d'organisation de la formation est adressée avant la formation.

1.5 Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation sous réserve d'assiduité.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture. Les prix des formations indiqués sur notre site Internet sont exprimés en euros HT, majorés de la TVA au taux en vigueur

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. Les frais d'annulation ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO et sont facturés directement à l'entreprise à titre de dédommagement

2.3 Pour les stages intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € HT par personne supplémentaire.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque demi journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

3.4 Le règlement intérieur est disponible dans notre livret d'accueil sur notre site Internet : <https://www.hairacademie.fr/wp-content/uploads/2025/11/Livret-daccueil-Hair-Academie-Rue-James-Joule.pdf> et sera remis lors de l'entrée en formation

4. Accessibilité

Notre organisme s'engage à favoriser l'**accessibilité** de ses formations **aux personnes en situation de handicap**. Afin d'étudier les possibilités d'adaptation des modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles, nous invitons les personnes concernées à nous contacter en amont de la formation. Lorsque cela est nécessaire, nous pouvons mobiliser des partenaires spécialisés tels que l'AGEFIPH (www.agefiph.fr) afin d'identifier et de mettre en place les solutions et aménagements adaptés.

5. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise au Code de la propriété intellectuelle :

«Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

6. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur consultable ici : <https://www.hairacademie.fr/wp-content/uploads/2025/11/Livret-daccueil-Hair-Academie-Rue-James-Joule.pdf>

7. Protection des données à caractère personnel (RGPD)

7.1 Collecte des données : Dans le cadre de ses prestations, HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT collecte les données strictement nécessaires à la gestion administrative et pédagogique des formations (inscription, feuilles d'émargement, attestations).

7.2 Destinataires : Ces données sont destinées exclusivement aux services internes de HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT et, le cas échéant, aux organismes financeurs (OPCO, etc.) ou autorités de contrôle dans le cadre de nos obligations réglementaires (Qualiopi). Elles ne sont en aucun cas vendues à des tiers.

7.3 Durée de conservation : Les données sont conservées pendant la durée légale requise par la réglementation de la formation professionnelle (généralement **5 ans** à l'issue de la formation pour répondre aux contrôles administratifs et financiers).

7.4 Droits des personnes : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données. Pour exercer ces droits, le Client ou le Stagiaire peut s'adresser à HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT par e-mail ou par courrier à l'adresse du siège social.

8. Communication

Le Client autorise expressément HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. élection de domicile

L'élection de domicile est faite par HAIR BUSINESS DEVELOPPEMENT à son siège social au 8 rue James Joule 44400 Rezé.

Mises à jour Février 2026